



Le Président

Maire de Gap
Vice-Président de la Région
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Madame, Monsieur

Dans une démarche de développement durable et afin d'améliorer la valorisation des déchets, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE programme la mise en place d'un dispositif de collecte des déchets issus de l'activité agricole. À ce titre, une délibération a été votée au Conseil Communautaire en date du 18 mars 2019, entérinant la signature d'un partenariat, pour l'année 2019, avec la société ADIVALOR afin de participer à une campagne de valorisation des déchets de l'Agrofourniture.

Si certains déchets agricoles sont correctement triés, leur valorisation est rendue possible. A cet effet, les filières concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- Les **filets paragrêle** devront être exempts de tout autres déchets, pliés, sans mandrin.
- Les **ficelles**, exempts de tous foins, pailles ou autres déchets, conditionnées dans des sacs de 250 litres.
- Les **filets** de balles de foin, devront être secoués afin d'être exempts de paille, foin ou ficelles, conditionnés dans des sacs de 250 litres.
- Les **films d'enrubannage** devront être secoués afin d'être exempts de tout autre déchets, végétaux ou terre, ils seront soit conditionné en sacs soit pliés et roulés.
- Les **films d'ensilage** devront avoir été balayés et secs, pliés et roulés. Ils devront être exempts de tout autre déchets, végétaux ou terre.

Pour pouvoir collecter ces produits, des campagnes de collecte sont spécifiquement organisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération qui vous met ponctuellement à disposition le quai intercommunal de transfert de St Jean, situé route de Neffes sur la commune de GAP pendant les périodes suivantes:

- du 13 au 17 mai 2019,
- du 18 au 22 novembre 2019.

Pendant ces semaines de récupération, le quai de transfert sera ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 11h30 et le mercredi de 14h00 à 17h00.

Des sacs de 250 litres pour le conditionnement des ficelles, des filets pour les balles, des films d'enrubannage sont disponibles gratuitement mais en quantité limitée, aux Services Techniques de la Ville de GAP dans les bureaux de la Direction Nettoyement et Gestion des Déchets. Les horaires sont les suivants:

- du lundi au jeudi de 7h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi matin de 7h45 à 11h45.

La distribution par agriculteur est limitée afin qu'il n'y ait pas d'abus. Ces sacs sont équipés d'une codification permettant la traçabilité des déchets.

Je vous rappelle que la **Coopérative ALPES SUD** vous propose également des journées de récupérations de certains déchets les 4/5 juin et 12/13 novembre 2019.

Il est important de préciser que tous déchets non conformes seront refusés et ne seront pas acceptés sur le site sans un tri ou un re-conditionnement conforme aux exigences d'ADIVALOR.

En pièces jointes, vous trouverez les consignes de tri à respecter pour les déchets qui seront acceptés au quai de transfert de St Jean.

La Direction Nettoyement et Gestion des Déchets reste à votre disposition au 04 92 53 15 85 ou par mail: gestion.dechets@agglo-gap.fr. La chambre d'Agriculture relaie également l'information.

Je vous remercie de votre implication pour la réussite de cette opération et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Roger DIDIER

PJ: consignes de tri